

Résumé non technique de l'étude d'impact

Analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet

Urbanisation, occupation de l'espace et du milieu

Située au Sud-Est du ban communal de Creutzwald, l'emprise du site de la Régie est localisée au sein de la Zone Artisanale et est entourée de diverses entreprises. Les habitations les plus proches sont localisées à une centaine de mètres du site. Les populations sensibles (enfants, sportifs, établissements de santé) dans un rayon de 3 km ont été recensées ; aucune ne se trouve à moins de 1000 m du site.

Voies de communication

Le site de la Régie est desservi par la RD 73. Les principales voies de circulation proches du site ou traversant la commune de Creutzwald sont la RN33, la D23 et l'A4. La voie ferroviaire la plus proche est distance de 1 km. Notons l'absence de voies navigables ou d'aéroports à proximité du site.

Patrimoine culturel et archéologique

Le site étudié n'est pas concerné par des prescriptions archéologiques ou de sauvegardes du patrimoine culturel et historique.

Contextes géologique et hydrogéologique

Le sous-sol est constitué de grès Vosgien ; cette formation est le siège d'une nappe d'eau importante. Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection de captage en eau potable.

Eaux superficielles

Le secteur d'étude est concerné par la rivière la Bisten (à 1 km du site) ainsi que par le ruisseau de Diesen (à 1,1 km). Les objectifs de qualité de l'eau vise le Bon Etat de la Bisten pour 2021. Les stations de qualité de la Bisten situées à Diesen et Creutzwald démontrent une qualité actuellement mauvaise du cours d'eau.

Environnement atmosphérique

Le climat de la Moselle est caractéristique des « climats océaniques dégradés d'influence continentale sensible ». Pour le secteur d'étude, la station météorologique de Metz-Frescaty a été utilisée. La valeur moyenne des précipitations et des températures est de 754,1 mm/an et de 10,3 °C. Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest.

Les objectifs de qualité de l'air du secteur sont respectés.

Risques naturels

Le secteur d'étude présente un risque de séisme faible et n'est pas concerné par le risque d'inondation.

Environnement sonore

Le bruit résiduel à proximité du site d'étude a été mesuré en septembre 2015. Ces mesures ont permis de calculer l'impact sonore du site sur son environnement.

Richesses naturelles

La zone où est situé le site de la Régie est entourée d'un massif forestier. La zone est marquée par la présence de plusieurs milieux naturels remarquables ; le site n'étant toutefois pas localisé directement sur ces sites naturels.

Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux – Interrelations entre ces éléments

L'analyse de l'état initial de l'environnement du site d'étude permet de démontrer un enjeu important pour le milieu air. Afin de préserver la qualité de l'air et la santé publique, les mesures mises en œuvre viseront à veiller à la conformité réglementaire des rejets atmosphériques.

Analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents à court, moyen et long terme du projet

Impact visuel et intégration paysagère

Le site de la Régie est intégré dans son environnement et fait partie du paysage local depuis près de 20 ans. Les modifications projetées sur le site, à savoir l'implantation d'un nouveau moteur de cogénération, ne modifieront en rien l'aspect paysager du site.

Effets sur le trafic

Le site ne nécessitant pas d'approvisionnement par voie routière (fonctionnement des installations gaz naturel), le trafic généré est très faible et n'induit pas d'impact sur les axes routiers environnants.

Effets sur le patrimoine culturel et archéologique

Compte tenu de sa localisation, le site de la Régie aucun impact sur le patrimoine culturel et archéologique du secteur.

Effets sur les biens matériels

Aucun impact n'est à attendre sur les biens matériels du secteur.

Effets sur le sol, le sous-sol et les eaux souterraines

Afin de protéger les sols et la ressource en eau souterraine, des dispositions sont prises pour empêcher toute atteinte de l'environnement (surfaces d'activités, de stockage et de circulation imperméabilisées, stockage des produits liquides sur rétention). Par ailleurs, aucun prélèvement ou rejet dans une nappe phréatique n'est exercé.

Effets sur les eaux superficielles

La consommation en eau du site est faible mais peut faire l'objet de pics de consommation en cas de fuite ou de travaux sur le réseau de chauffage urbain.

La gestion des eaux sur le site est réalisée de façon adéquate :

- Les eaux usées et les eaux dites industrielles (essentiellement purges des chaudières et des tuyauteries) sont envoyées dans le réseau d'assainissement communal aboutissant à la station d'épuration de la communauté de communes du Warndt.

- Les eaux pluviales du site sont collectées et dirigées vers un bassin de rétention des eaux pluviales commun à la zone d'un volume de 4 800 m³. Ce dernier est équipé d'un déshuileur-déboureur permettant de traiter les eaux avant rejet dans le milieu naturel, à savoir la Bisten.

Notons que la Régie effectuera des analyses sur ces effluents afin de vérifier leur conformité et leur absence d'impact.

Effets sur l'air

La principale source de rejet atmosphérique du site est liée à l'émission des fumées de combustion. Ces émissions sont canalisées et rejetées de manière à favoriser la dispersion à l'atmosphère. Chaque installation de combustion dispose d'une cheminée de 16 m dont la hauteur est conforme à la réglementation.

Les installations de combustion du site (chaudières et moteurs) sont conçues de manière à respecter les valeurs limites d'émission figurant dans l'arrêté du 26/08/13 relatif aux installations de combustion d'une puissance supérieure ou égale à 20 MW.

Effets sur le climat et la consommation énergétique

Diverses mesures ont été mises en place sur le site de la Régie pour limiter et réduire les consommations en énergie du site. Notons que la solution de chauffage urbain et les divers dispositifs de récupération de chaleur complémentaires mis en place contribuent à une réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communale.

Effets sur la commodité du voisinage

Les impacts sur la commodité du voisinage en termes de vibrations, d'acoustique, d'odeurs et d'émissions lumineuses ont été étudiés. L'aspect acoustique et vibratoire n'est pas susceptible d'engendrer un impact sur le voisinage du site. De la même manière, les émissions lumineuses ne porteront pas préjudice à l'environnement et au voisinage. Le site ne sera pas source d'émissions odorantes.

Effets sur les richesses naturelles

De par sa localisation, sa faible emprise et les mesures mises en place pour limiter l'impact des activités sur son environnement, le site de la Régie n'induit pas d'impact particulier sur les milieux naturels, la faune et la flore locale et les continuités écologiques du secteur.

Effets sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique

Les déchets produits sur le site de la Régie présentent de faible volume et sont triés et regroupés pour être traités de façon spécifique.

L'évaluation des risques sanitaires pour la population a été réalisée avec des hypothèses majorantes. Les activités du site n'induisent pas de risque sanitaire sur les populations. Par conséquent, il est donc exclu que les rejets du site aient un impact sanitaire sur les populations environnantes du secteur d'étude.

Les activités du site ne sont donc pas de nature à apporter des impacts en terme d'hygiène, de santé, de sécurité et de salubrité publique.

Effets temporaires liés à la phase de travaux

Aucuns travaux conséquents n'est prévu sur le site d'étude. Notons que la mise en place d'un nouveau moteur de cogénération sur le site sera susceptible de générer temporairement une élévation de l'ambiance sonore ainsi que du trafic associé au site. Ce faible impact temporaire sera limité dans le temps.

Evaluation des incidences Natura 2000

Il apparaît que les activités de la Régie n'ont aucune incidence sur le bon fonctionnement écologique du site Natura 2000 « Warndt » ainsi que sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié son inscription au réseau européen.

Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets

Aucune superposition des périmètres d'influence ne conduit à examiner les caractéristiques du site par rapport au cumul avec d'autres projets.

Justification des choix

Sur le site d'étude, à l'intérieur de la centrale d'autoproduction d'électricité et de cogénération existe une zone libre permettant d'accueillir un nouveau moteur de cogénération. L'intégration d'un nouveau moteur dans cet espace présente de nombreux avantages : installation des équipements dans un environnement protégé, éviter la construction d'un nouveau bâtiment, faciliter les connexions aux réseaux existants, conserver les circulations nécessaires entre les différentes installations. Le site d'étude dispose de tous les éléments nécessaires à ce type d'installation : site d'ores et déjà aménagés, clôturés et présentant toutes les utilités essentielles.

Compatibilité du projet avec l'affectation des sols

Les activités du site de la Régie sont compatibles avec le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Creutzwald. Notons également, que les activités sont compatibles avec l'ensemble des plans, schémas et programmes énoncés dans le Code de l'Environnement.

Mesures envisagées pour éviter, réduire et/ou compenser les effets négatifs prévus de l'installation

Protection du sol et des eaux souterraines : dispositions pour prévenir les risques d'infiltration de produits polluants et protéger ainsi le sol et la nappe phréatique : imperméabilisation de l'ensemble des zones d'activités, de stockage et de circulation, produits susceptibles d'impacter l'environnement placés sur des rétentions réglementaires, etc.

Protection des eaux superficielles : gestion des eaux via un réseau de type séparatif, destination des eaux vers des ouvrages de traitement adaptés, analyses des effluents selon la réglementation.

Protection de l'air : contrôle des rejets à l'atmosphère, mise en place de brûleurs pour limiter l'émission de polluants azotés.

Condition de remise en état du site après exploitation

Lors de l'arrêt de l'exploitation, la Régie placera le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés au code de l'environnement et qu'il permette un usage futur.